

14 mai 2020

Haïti: Attaque armée contre le bureau de l'organisation de défense des droits humains Réseau National de Défense des Droits de l'Homme

Aux premières heures du 11 mai 2020, des inconnus ont tiré des coups de feu sur les bureaux de l'organisation de défense des droits humains **Réseau National de Défense des Droits de l'Homme** (RNDDH) à Port-au-Prince.

Le [Réseau National de Défense des Droits de l'Homme](#) (RNDDH) est une organisation de promotion et défense des droits humains basée à Port-au-Prince. L'organisation a pour mission de rendre compte des questions relatives aux droits humains en vue de renforcer la capacité de la société civile à défendre ses droits. RNDDH suit également les actions des principales institutions de l'État au regard de leurs obligations en matière de protection des droits humains et de défense de l'État de droit.

Aux premières heures du 11 mai 2020, le bureau du RNDDH a été visé par des inconnus. Des enquêteurs de la police scientifique sont arrivés sur les lieux de l'attaque armée pour commencer une enquête.

Pierre Esperance, défenseur des droits humains et directeur exécutif du RNDDH estime que l'organisation fait l'objet d'actes d'intimidation en représailles à sa participation à l'audition devant la Chambre des représentants des Etats-Unis le 10 décembre 2019, pour témoigner de la situation des droits humains en Haïti.

L'attaque armée a eu lieu quelques jours après que l'Unité de Lutte contre la Corruption (ULCC) ait émis un avis de recherche le 5 mai 2020 contre l'administratrice du RNDDH, Marie Gesly Damas Jean Pierre. Le 23 avril, elle a été appelée à comparaître dans les locaux de l'ULCC le 5 mai 2020 pour une enquête en cours sur l'organisation et une subvention reçue en octobre 2016 du Bureau de Monétisation de l'Aide au Développement (BMPAD), ce que le RNDDH considère comme un prétexte pour une enquête plus large sur l'organisation. Bien que le RNDDH ait déjà soumis les documents pertinents demandés par l'ULCC le 24 mars 2020, la défenseuse des droits humains a été convoquée. Le RNDDH a contesté cette convocation car l'organisation l'estimait injustifiée, étant donné qu'elle avait satisfait à la demande de l'ULCC. En conséquence, l'avis de recherche a été émis contre Marie Gesly Damas Jean Pierre, une escalade excessive qui peut être considérée comme du harcèlement judiciaire.

Ces incidents ne sont pas isolés et font partie d'un ensemble de représailles contre les organisations de défense des droits humains en Haïti et leur travail pacifique et légitime de défense des droits humains. Le 19 février 2020, le bureau de Samuel Madistin, président de l'organisation Foundation Je Klere (FJKL), a été vandalisé avec des dégâts importants et des impacts de balles tandis que plusieurs véhicules garés sur le parking du bureau ont été incendiés. Le bureau a été vandalisé lors d'une manifestation de la police, et Samuel Madistin pense que l'attaque du bureau était due à sa position en faveur de la formation d'un syndicat au sein de la Police nationale haïtienne

Front Line Defenders est très préoccupée par l'attaque armée contre le bureau du RNDDH et par l'avis de recherche émis contre la défenseuse des droits humains Marie Gesly Damas Jean Pierre, car Front Line Defenders pense qu'ils sont visés uniquement en raison de leur travail légitime de défense des droits humains.

Front Line Defenders exhorte les autorités haïtiennes à:

1. Condamner l'attaque armée contre le bureau du RNDDH, car elle serait directement motivée par le travail pacifique et légitime de l'organisation en faveur des droits humains ;
2. Mener une enquête immédiate, approfondie et impartiale sur l'attaque armée contre le bureau du RNDDH, afin de publier les résultats et de traduire les responsables en justice, conformément aux standards internationaux ;
3. Révoquer l'avis de recherche contre Marie Gesly Damas Jean Pierre car il est considéré comme un harcèlement judiciaire motivé par son travail pacifique et légitime en faveur des droits humains ;
4. Garantir en toutes circonstances que tous les défenseurs des droits humains en Haïti puissent mener à bien leurs activités légitimes de défense des droits humains sans crainte de représailles et sans aucune restriction, y compris le harcèlement judiciaire.

Front Line Defenders Board of Trustees

Denis O'Brien, Noeline Blackwell, Jim Conway, Mary Lawlor, Maria Mulcahy, Kieran Mulvey, Mary Jane Real (Philippines), David Sykes, Arnold Tsunga (Zimbabwe)

Front Line Defenders Board of Trustees

Denis O'Brien, Noeline Blackwell, Jim Conway, Mary Lawlor, Maria Mulcahy, Kieran Mulvey, Mary Jane Real (Philippines), David Sykes, Arnold Tsunga (Zimbabwe)

Front Line Defenders International Advisory Council

James L. Cavallaro, Maryam Elahi, Michel Forst, Hina Jilani, Maina Kiai

Front Line, The International Foundation for the Protection of Human Rights Defenders trading as Front Line Defenders, is registered in Ireland as a company limited by guarantee and not having a share capital. Registered Office: Second Floor,

Front Line, The International Foundation for the Protection of Human Rights Defenders trading as Front Line Defenders, is registered in Ireland as a company limited by guarantee and not having a share capital. Registered Office: Second Floor, Grattan House, Temple Road, Blackrock, Co Dublin, A94 FA39, Ireland.

Company No. 593190; Registered Charity No. 20045241; CHY 14029